

Programmes de langues étrangères pour l'école primaire

Mise en œuvre du cadre européen commun de référence pour les langues

Mise en œuvre du socle commun de connaissances et de compétences

Hors-série n° 8 du 30 août 2007

Programmes de l'enseignement de langues étrangères pour l'école primaire

du CE1 au CM2

Niveau A1 visé

54h

contenu par niveau

Hors-série n° 3 du 19 juin 2008

Les nouveaux programmes pour l'école primaire - Horaires et programmes - Cycle des apprentissages fondamentaux

du CP au CM2

CP sensibilisation (pas de contenu)

Les élèves doivent avoir acquis le niveau A1

Bulletin officiel n° 27 du 8 juillet 2010

Livret personnel de compétences (LPC)

Bulletin officiel n° 18 du 5 mai 2011

Circulaire de rentrée 2011

Sensibilisation à l'école maternelle

«Aujourd'hui, l'enseignement des langues vivantes est obligatoire dès le CE1 et une sensibilisation est proposée en CP. Il est souhaitable que cette sensibilisation commence plus tôt, dès l'école maternelle.»

Bulletin officiel n° 1 du 5 janvier 2012

Programmes d'enseignement de l'école primaire

Progressions EDUSCOL

du CP au CM2

Bulletin officiel n° 29 du 29 mars 2012

Circulaire de rentrée 2012

Diversité des langues vivantes à l'école élémentaire

«La sensibilisation des élèves à la diversité des langues vivantes se construit dès l'école maternelle afin de familiariser les plus jeunes à l'écoute de sonorités liées à d'autres langues en prenant appui, en particulier, sur les langues parlées autour de l'école.»

Lettre aux enseignants 26/06/2012

«L'enseignement des langues est un enjeu fondamental pour la poursuite d'études et l'insertion professionnelle. Il continuera d'obéir, pour la prochaine année scolaire, aux dispositions en vigueur.»